

Modifications à l'offre de service du transport scolaire de la CSH

Amos, jeudi 27 août 2015 --- En raison d'une restructuration organisationnelle, l'équipe du transport scolaire n'est plus en mesure d'offrir certains services personnalisés. Plus précisément, un élève ne peut plus changer d'autobus pour une journée. De plus, un horaire pour la gestion d'une adresse complémentaire doit être remis au coordonnateur pour le mois et idéalement pour l'année.

Le service de changement d'autobus sporadique n'est plus offert

Premièrement, les changements d'autobus pour une journée ne sont plus autorisés à la CSH, sauf exception pour un cas d'urgence. Auparavant, ce service a été offert aux élèves pour se rendre à un lieu de débarquement autre que la résidence de leurs parents.

La gestion mensuelle d'une adresse complémentaire exigée

Deuxièmement, les parents concernés doivent fournir un horaire mensuel ou idéalement annuel, pour les élèves qui ont une adresse complémentaire, c'est-à-dire une 2^e adresse pour un service de garde privé ou qui sont en garde partagée. Précisons que ce service demeure toujours gratuit. Désormais, l'équipe du transport scolaire ne gèrera que deux adresses par élève.



- 30 -

Renseignements
Réal Nolet
Coordonnateur
(819) 732-6561 poste 2233

Source
Johanne Godbout
Secrétaire générale